

Saint-Constant – Suivi de la situation de la COVID-19

FAITS SAILLANTS DU 20 MAI 2020

Pour faire suite aux points de presse donnés aujourd'hui par le premier ministre du Canada Justin Trudeau, la vice-première ministre du Québec Geneviève Guilbault et la ministre de la Santé et des Services sociaux Danielle McCann et le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale Jean Boulet, la Ville de Saint-Constant tient à résumer les faits saillants.

Du côté du premier ministre du Canada, Justin Trudeau :

- Le premier ministre souligne que bien qu'on ne doit pas baisser nos gardes, les efforts de tous, ces dernières semaines, ont porté leurs fruits et c'est pourquoi l'économie peut rouvrir de façon graduelle;
- Il souligne encore une fois l'ensemble des mesures prises depuis le début de la crise et invite les Canadiens à se prévaloir des différents programmes. Une page Web a d'ailleurs été mise en ligne pour résumer les différents programmes;
- M. Trudeau rappelle plus précisément la création de l'aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Dans le cadre du programme, des prêts subventions seront accordés aux propriétaires d'immeubles commerciaux admissibles. Ces propriétaires pourront ensuite octroyer une réduction de loyer d'au moins 75 % pour les mois d'avril, mai et juin (de manière rétroactive) aux petites entreprises en location. De plus, les gouvernements paieront 50 % des loyers. Le portail sera lancé dès le 25 mai prochain et invite les entreprises propriétaires à consulter les règles d'admissibilité et à déposer leur demande dès que possible;
- Les demandes pour le crédit d'urgence pour les grandes entreprises (CUGE) peuvent être déposées dès aujourd'hui. L'objectif de ce programme est de maintenir les emplois et aider la relance économique. À cet égard, M. Trudeau souligne qu'il ne s'agit donc pas d'un chèque en blanc. Le crédit est accordé afin que les entreprises bénéficiaires puissent affronter la crise et continuer d'employer des millions de Canadiens à travers le pays;
- L'allocation canadienne pour enfants est bonifiée de 300 \$ par enfant;
- Le premier ministre souligne qu'il travaille de concert avec les autres partis et écoute ces derniers quant à leurs commentaires et suggestions eu égard aux différentes mesures annoncées depuis le début de la crise;
- Questionné sur le port du masque, M. Trudeau rappelle que les meilleures mesures demeurent la distanciation physique et le lavage de mains, mais souligne que le port du masque peut aider dans les circonstances où une distanciation de deux mètres ne peut être maintenue. Santé Canada fera des annonces à ce sujet dans les heures à venir;
- Concernant la reprise des travaux du parlement, lesquels sont suspendus depuis maintenant 6 semaines, le premier ministre souligne que le gouvernement discute avec les autres partis afin de trouver une solution acceptable pour tous quant au moment et aux modalités de la reprise;
- Questionné à savoir pourquoi l'AUCLC ne passe pas directement par les locataires, il souligne que les propriétaires doivent faire partie de la solution et qu'une approche globale passe par eux;
- « Il n'est pas facile d'élever des enfants ces jours-ci, vous faites un excellent travail! Continuez! ».

Du côté de la vice-première ministre du Québec, Geneviève Guilbault :

- La vice-première ministre s'est présentée au point de presse de cet après-midi en demandant à tous les Québécois de porter le masque à l'extérieur de la maison en public. Bien que ce ne soit pas naturel, c'est une habitude à développer qui est là pour rester, puisque cela permet de protéger les gens qui nous entourent.

État de situation

- 71 nouveaux décès (3 718 décès au total);
- 44 775 cas confirmés (578 de plus qu'hier);

- 1 516 hospitalisations (diminution de 20) – **Précision** : On a le nombre de personnes infectées et traitées dans des milieux non hospitaliers, lesquelles ont été retirées de la liste (environ 200 personnes), ce qui explique la variation du nombre par rapport à hier;
- 183 personnes aux soins intensifs (3 de plus).

Divers

- M^{me} Guilbault nous indique que l'on continue d'observer une tendance encourageante, mais il faut continuer d'être prudents. La tendance dépend de la somme de tous les petits gestes que nous posons au quotidien pour « contenir, limiter, freiner, diminuer », la propagation du virus et la contagion;
- Le gouvernement est très conscient qu'après plus de deux mois, il est de plus en plus difficile de se montrer respectueux des règles. On s'ennuie de nos familles, de nos amis, etc. C'est la raison pour laquelle les règles qui encadreraient les rassemblements seront assouplies et, par le fait même, explicitées par la Santé publique, le tout dans le but de trouver un équilibre entre la bataille contre le virus et le fait que les Québécois veulent retrouver une vie normale;
- Ce faisant, **dès le 22 mai, partout au Québec, il sera possible de faire des rassemblements extérieurs restreints à certaines conditions** :
 - Maximum de 10 personnes;
 - Incluant des personnes provenant d'un maximum de 3 ménages/cellules familiales;
 - Toujours à l'extérieur de la maison (ex. : BBQ);
 - Toujours en gardant autant que possible la distanciation de 2 mètres;
- En conséquence, les enfants de 3 familles pourront également se réunir et jouer dans la ruelle ou dans la cour;
- **Précision** : il sera possible d'entrer dans les maisons de façon limitée pour certaines raisons essentielles, comme aller à la salle de bain ou pour changer une couche. Par contre, lorsqu'il commence à faire noir et froid, la vice-première ministre nous dit de rentrer chacun chez nous;
- Pour les personnes de 70 ans et plus, il n'y a pas de règles précises. Par contre, les personnes malades devraient éviter ces rassemblements et rester « dans leur bulle ». Le directeur national de santé publique, D^r Arruda, est d'avis qu'il s'agit davantage d'une décision personnelle. Évidemment, les gens qui ont des symptômes du virus doivent également demeurer à la maison;
- Ce sont de bonnes nouvelles, mais M^{me} Guilbault nous rappelle qu'il faut demeurer très scrupuleux sur le respect des conditions établies par la Santé publique. L'annonce des mesures d'assouplissement est toujours un test et si elle se rend compte que les gens ne suivent pas les règles, on pourrait devoir revenir en arrière;
- En réponse à une question relative au risque d'explosion des cas, D^r Arruda nous indique que si les gens respectent le 2 mètres et portent un masque en public, si la distanciation est appliquée de façon adéquate dans les commerces, les rassemblements à l'extérieur avec les conditions établies ne devraient pas avoir un trop gros impact sur la contamination communautaire. Si on ne permet pas aux gens de le faire avec des consignes et des conditions, ils le feraient clandestinement et cela deviendrait plus difficile à gérer. De plus, d'autres problèmes surviendraient, par exemple des problèmes de santé mentale. Il faut tout de même comprendre que Montréal demeure fragile. La Santé publique va continuer d'analyser la situation de près et sera en mesure d'avoir une idée de l'impact de ces mesures d'ici 10 jours;
- Notez que la Santé publique continue de ne pas encourager les déplacements non essentiels, mais ne peut pas non plus les empêcher ou les limiter sur une durée prolongée. La vice-première ministre demande à tous d'utiliser leur gros bon sens (ex. : c'est un peu loin de partir à Québec pour aller faire un BBQ dans Lanaudière);
- En réponse à une question relative à l'opportunité pour un employeur de Charlevoix de demander à des travailleurs de la Ville de Québec de se mettre en isolement pendant 14 jours dans Charlevoix avant de pouvoir entrer dans l'entreprise, D^r Arruda nous dit que, bien qu'il ne soit pas avocat, cela semble brimer les droits des employés et qu'il n'y a pas de bonne raison de santé publique de demander aux employés de s'isoler à l'extérieur de leur domicile, puisqu'il faut faire comme si le virus était partout;

- Concernant la pression que pourrait subir la Santé publique par le gouvernement pour déconfiner à la vitesse « grand V », le D^r Arruda nous dit que la pression vient davantage des divers groupes de la population que du gouvernement. La Santé publique tente de trouver un équilibre entre la vitesse de déconfinement, la possibilité d'enquêter sur la transmission, la santé mentale, etc.;
- Une autre bonne nouvelle : la Santé publique a donné le feu vert pour rouvrir les entreprises d'esthétique et de soins corporels ainsi que les cliniques de santé privées, ce qui inclut notamment les salons de coiffure et les dentistes :
 - Esthétique et soins corporels : ouverture prévue le **1^{er} juin** sauf à Montréal et dans la MRC de Joliette;
 - Cliniques de santé privées : **1^{er} juin partout au Québec**;
- En réponse à une interrogation et à un besoin de plusieurs infirmiers et infirmières, M^{me} Guilbault nous informe qu'ils pourront bénéficier d'un repos amplement mérité cet été. Il n'est pas question de les empêcher de prendre des vacances. Le gouvernement va favoriser des séquences maximales de 2 semaines et établir un calendrier qui assurera le maintien des services. Dans les zones froides, les vacances seront octroyées comme à l'habitude selon les règles prévues par les conventions collectives;
- En réponse à une question relative au premier décès à l'établissement de détention Bordeaux à Montréal, M^{me} Guilbault nous informe que le taux de contagion est assez faible dans les établissements de détention et que le nombre de cas diminue à Bordeaux. Les mesures ont été mises en place rapidement pour limiter la contagion et le gouvernement estime que ces mesures sont suffisantes, malgré l'impossibilité d'éviter tout cas de COVID-19. La situation est suivie de très près;
- Les remerciements du jour vont aux entrepreneurs québécois qui n'avaient pas nécessairement l'habitude de produire des masques et qui se sont adaptés spontanément au besoin qui s'est présenté. Les entrepreneurs ont été créatifs et se sont adaptés rapidement.

Du côté de la ministre de la Santé et des Services sociaux, Danielle McCann, du ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Jean Boulet et du conseiller médical stratégique de la Direction de la santé publique, D^r Ricard Massé :

- Annonce de la reprise graduelle des activités des cabinets de soins privés et des cliniques de soins corporels, à compter du 1^{er} juin, partout au Québec, **sauf pour la CMM et la MRC de Joliette** pour :
 - cliniques de soins buccodentaires;
 - centres dentaires;
 - entreprises du secteur des soins thérapeutiques comme la physiothérapie, la psychologie, l'optométrie, le travail social, la thérapie conjugale et familiale, la nutrition, etc.
 - médecine douce ou alternative;
 - soins de toilettage pour animaux.
- La liste exhaustive sera disponible sur le site quebec.ca.
- Étape très attendue, mais il faut que cette reprise se fasse en assurant la protection des travailleurs et des clients;
- Des mesures de prévention rigoureuses seront mises de l'avant, parce que ces soins demandent une grande proximité entre le travailleur et le client;
- La CNESST, en collaboration avec la Santé publique, a préparé des guides pour aider ces entreprises;
- Ceux qui ont des symptômes de la COVID-19 doivent annuler leur rendez-vous, s'isoler durant 14 jours et être testés;
- Au moment du rendez-vous, il ne faut pas faire de fièvre depuis au moins 48 heures et n'avoir aucun symptôme depuis au moins 24 heures;
- Pour les soins bucco-dentaires, ils connaissent bien la désinfection et la stérilisation, les patients vont devoir prendre des mesures avant leur traitement;

- Reprise pour les soins personnels et de l'esthétique (coiffeur, barbier, salon de manucure, soins de la peau, service d'épilation, etc.) :
 - Représente environ 4 000 entreprises;
 - Emploie près de 49 000 personnes.
- Les entreprises devront également prendre des mesures comme limiter le nombre de personnes dans les espaces d'attente, désinfecter les surfaces et l'équipement après les contacts avec la clientèle, installer des cloisons entre les différents postes de travail rapprochés, faire des marques au sol pour le respect du 2 mètres, etc.

Nous vous remercions pour votre solidarité, votre mobilisation et votre collaboration face à cette crise. Pour toutes questions, consultez le site Web quebec.ca/coronavirus ou composez le **1 877 644-4545**.

Nous continuerons à vous tenir informés de façon régulière sur l'évolution de la situation sur notre site Web au saint-constant.ca et sur nos médias sociaux. Abonnez-vous aussi à nos **alertes BCITI** pour être informés en temps réel au saint-constant.b-citi.com.

Nous vous invitons également à lire nos [communiqués précédents](#) pour connaître tous les éléments à retenir et toutes les mesures qui ont été mises en place, et ce, jusqu'à nouvel ordre.